

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien de la lande, sur les communes de Commer et Martigné

De : michel <...>

Date : 23/05/2022 14:58

Pour : "pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr>

Copie à : "chateaudebourgon@gmail.com" <chateaudebourgon@gmail.com>

Monsieur le Préfet,

Je suis très sensible à la préservation du climat et fait le maximum pour apporter ma petite contribution aux immenses efforts qui restent à faire pour éviter les catastrophes humaines et humanitaires qui nous menacent et que le gouvernement inscrit judicieusement dans ses actions prioritaires.

Ceci incite plus encore au discernement, et abîmer des sites ou des monuments me paraît triste et dommage.. si en effet des excès ont été commis pour favoriser une forme de développement à une époque, ceci malgré les avertissements déjà anciens qui avaient été lancés, « notre maison brûle et nous ne faisons rien » par exemple, il ne faut pas que pour favoriser une autre urgence d'une nouvelle époque d'autres excès soient commis endommageant des sites ou monuments remarquables à protéger impérativement. Vous paraîtrait-il judicieux que des propriétaires de monuments classés couvrent par exemple leur toitures sud d'écrans solaires ? Je ne le pense pas ?

Aussi en tant qu'amateur de notre patrimoine français et plus spécialement de notre patrimoine mayennais, dont le château de Bourgon et son écrin de verdure est un fleuron doté d'arbre remarquable , je le joins aux nombreuses voix qui vous demandent de veiller à ce que ce projet soit purement et simplement abandonné.

Soyez assuré, Monsieur le Préfet, de mon profond respect et de mes chaleureuses salutations.

Michel Drouault